



PROGRAMME DE FORMATION

Directeur de l'Intervention Sociale et Accompagnement des Personnes (DISAP)

La formation DISAP s'effectue en 1 an en alternance ou de façon modulaire.

C'est un diplôme de niveau II bac 4 qui se prépare en formation par alternance à la MFR du Blayais.

C'est un titre répondant aux conditions réglementaires pour diriger un établissement social et médico-social et des services aux personnes (décret n°2007-221 du 19 février 2007).

PUBLIC VISE

La formation DISAP s'adresse à toute personne qui souhaite s'engager dans une démarche de perfectionnement, promotion ou reconversion professionnelle. Cette formation qualifiante et diplômante, forme des directeurs, des responsables d'agence, des entrepreneurs de projet à caractère social.

La formation DISAP a pour objectif de **former aux fonctions de direction des établissements et services de l'action sociale.**

Par son action le directeur DISAP s'inscrit dans une dynamique éthique et mobilise les compétences nécessaires à l'exercice de sa fonction. Il pilote un dispositif au bénéfice d'une population visée dans un environnement réglementé et légiféré.

Il doit avoir une lecture stratégique de l'environnement. De plus, il est responsable de l'élaboration et du pilotage pour la mise en œuvre du projet d'établissement, de service ou d'entreprise. Il mobilise et coordonne les moyens humains, financiers, matériels et logistiques. Enfin, il construit et met en œuvre la politique de communication.

Le directeur de l'intervention sociale et du service à la personne exerce son métier dans de nombreux secteurs d'activité comme :

- ✓ Le secteur des personnes âgées (ex : EHPAD...)
- ✓ Le secteur des personnes handicapées (ex : foyer d'hébergement)
- ✓ Le secteur de l'insertion (ex : résidences sociales, association intermédiaire...)
- ✓ Le secteur de la petite enfance (ex : crèches...)
- ✓ Le secteur du domicile (ex : SAVS, SAP...)
- ✓ Le secteur de l'économie sociale et populaire (ex : MFR...)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La formation DISAP a pour objectif de former les directeurs à :

- ✓ Concevoir et développer le projet d'établissement ajusté à la fois aux besoins et caractéristiques d'une population ciblée et à un contexte réglementaire, politique, social, économique et culturel.
- ✓ Gérer de façon rationnelle et dynamique la structure de mise en œuvre du projet, en articulant l'ensemble des dimensions humaines et techniques dans une stratégie interne et partenariale.
- ✓ Concevoir et élaborer un projet d'action sociale en faveur d'un public ciblé, ainsi que la projection de sa mise en œuvre.

Pour atteindre ses objectifs chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement individualisé pour construire son parcours de formation et favoriser l'appropriation des contenus, tant théoriques que pratiques.

CONTENU DE LA FORMATION

Articulation d'enseignements théoriques et mises en situation d'expérimentations de la fonction sur différents terrains de stage, sur un principe d'alternance.

La formation offre un juste équilibre entre les techniques de gestion, l'expertise des populations, la connaissance des politiques publiques et le management des ressources humaines, dans un pilotage stratégique au service de l'utilisateur.

La formation théorique s'organise autour de 4 domaines de compétences :

- ✓ Domaine de compétences 1 : Conception et développement d'une prestation de service de qualité au bénéfice des usagers/clients (106h)
- ✓ Domaine de compétences 2 : Management et gestion des ressources humaines (119 h)
- ✓ Domaine de compétences 3 : Gestion économique, financière, administrative et logistique (132h)
- ✓ Domaine de compétences 4 : Définition et conduite du projet d'établissement ou du service/entreprise/service (143h)

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques

La MFR est dotée de salle de cours équipée de tableau blanc interactif ou vidéoprojecteur interactif

Salles informatiques équipées, documentation professionnelle, cours magistraux, jeux de rôle, conduite de projets

Visites pédagogiques, visites aux entreprises support de stage

La formation associe solidairement l'établissement employeur à la construction des compétences professionnelles de chaque stagiaire. Suivi personnalisé en entreprise et centre de formation.

Méthodes pédagogiques

Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement individualisé pour construire son parcours de formation et favoriser l'appropriation des contenus, tant théoriques que pratiques.

Une formation professionnalisante :

- Alternance (500 heures théoriques et de 5 à 31,5 semaines en stage) avec une part importante accordée aux apprentissages par le biais de l'expérimentation, la mise en situation sur les terrains de stage
- Individualisation du parcours de formation en prenant en compte les acquis antérieurs et le projet professionnel de chaque stagiaire
- Conception et élaboration d'un projet d'action sociale en faveur d'un public ciblé, ainsi que la projection de sa mise en œuvre. Ce projet sert de fil conducteur à la formation : la démarche de projet permet l'articulation des connaissances théoriques avec les savoir-faire et savoir-être acquis par le biais des stages.
- Gérer de façon rationnelle et dynamique la structure de mise en œuvre du projet, en articulant l'ensemble des dimensions humaines et techniques dans une stratégie interne et partenariale.

EVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

Le titre de directeur de l'intervention sociale et du service à la personne est attribué par un jury de professionnels cadres du secteur, dès lors que le stagiaire a validé les 4 domaines de compétences. Chaque domaine de compétences doit être validé séparément et sans compensation des notes avec les autres domaines.

Les épreuves de validation de fin de parcours sont :

- ✓ Des épreuves de techniques de gestion
- ✓ La production et la soutenance de dossiers documentaires thématiques
- ✓ L'écrit et la soutenance du mémoire professionnel qui restitue la démarche de projet d'action sociale élaboré au cours de l'année.

QUALITE DES FORMATEURS

Responsable de filière : Mme Sabrina LAFON, Master 2 Pro Responsable Formation et Insertion

Professionnels intervenants : responsables de structure

Cette formation est assurée par une équipe pédagogique permanente, dynamique et motivée, composée de formateurs certifiés à la dispense de la conduite des formations en alternance et des intervenants professionnels du secteur médico-social et des services aux personnes

CONDITIONS D'ACCES DE LA FORMATION

La formation DISAP est dispensée en formation continue et par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Une formation support à la promotion sociale : l'accès à la formation DISAP n'est pas conditionnée par des prérequis en terme de niveau de formation ;

Elle prend en compte l'expérience (professionnelle ou non professionnelle) et la valorise au même titre qu'un diplôme.

Une formation ouverte à des profils diversifiés : cette formation s'adresse à toute personne qui souhaite s'engager dans une **démarche de perfectionnement, de promotion ou de reconversion professionnelle** et qui répond aux critères d'admission suivants :

- les travailleurs sociaux ou médico-sociaux (travailleurs sociaux, chefs de service, infirmiers, directeurs d'EHPAD, responsables d'insertion professionnelle, directeurs de maisons de quartier ...) justifiant d'au moins 3 années d'expérience professionnelle après le diplôme initial,

- les personnes issues du secteur associatif justifiant d'au moins 3 années de responsabilités et d'engagements associatifs ou syndicaux,

- les personnes issues du secteur économique, industriel, marchand, de la santé, de l'éducation... justifiant d'au moins 3 années d'expérience d'encadrement, les personnels des MFR et de l'économie sociale et populaire... et les candidats faisant suite à des études supérieures et à la condition que ces candidats aient bien satisfait à l'épreuve de sélection.

La formation DISAP s'adresse également aux cadres en fonction dans un établissement ou un service de l'intervention sociale et qui maintiennent leur activité professionnelle durant la formation.

PASSERELLE CAFERUIS / DISAP

Elle permet aux titulaires du CAFERUIS de bénéficier d'une équivalence partielle du DISAP : 2 domaines de compétences sur les 4 qui composent le DISAP sont acquis pour les titulaires du CAFERUIS ayant occupé une fonction effective de chef de service durant au moins 3 années dans le champ de l'intervention sociale.

Les titulaires du CAFERUIS sont dispensés de sélection.

Pour obtenir la totalité du titre DISAP, ils doivent suivre un parcours individualisé

- des enseignements relevant des DC2 et DC3, ainsi que les contenus en lien avec la fonction de direction (231heures),
- une enveloppe de stage individualisée (210heures),
- se présenter aux épreuves de certification des deux DC.

Les personnes entrant dans ce cadre bénéficient d'un suivi individualisé tout le long de leur parcours de formation.

MODALITES DE SELECTION ET D'INSCRIPTION

Au niveau de la sélection le candidat doit passer une épreuve orale de 35 minutes avec deux membres de jury sur la base de son dossier de candidature.

Les modalités de sélection sont stipulées dans le règlement de sélection annexé au présent programme de formation.

Au niveau de l'inscription le candidat doit remettre :

- ✓ Le dossier de candidature accompagné des 2 écrits professionnels supports de la sélection :
 - un projet professionnel en double exemplaire
 - un projet à caractère social en double exemplaire
- ✓ Le curriculum vitae
- ✓ Une photocopie des diplômes obtenus
- ✓ Une photocopie de la pièce d'identité
- ✓ Les pièces justificatives de l'expérience professionnelle.

ORGANISATION GENERALE, DUREE, DATES, LIEU

La durée est de 1 an, avec 500 heures en centres de formation

De 175 heures de stage soit 5 semaines à 31,5 semaines de stage

Les stagiaires sont en centre de formation une semaine par mois et selon le calendrier annuel annexé.

Le planning d'alternance est remis aux stagiaires lors du retrait du dossier d'inscription.

La formation a lieu à la MFR du Blayais à Saint Martin Lacaussade.

SERVICES

Hébergement de type collectif sur demande et selon les disponibilités : 12 euros la nuitée (nuit et petit déjeuner)

Restauration en self : 6 euros le repas complet

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION

MFR du BLAYAIS

Mme Céline STEINDORF Assistante en formation continue

4 impasse du Merle-

33390 SAINT-MARTIN-LACAUSSADE

☎ 05.57.42.65.20

✉ mfrblaye.fc@wanadoo.fr

🌐 www.mfrblaye.fr